tant contribué au rôle joué par la Prusse dans la question d'Orient, où elle s'est constamment placée du côté de la Russie. Ce parti, qui, dans ces dernières années, a acquis une influence de plus en plus grande sur l'esprit du roi de Prusse, a été la cause de procès très-importants dans lesquels le nom de M. de Gerlach n'a pas toujours figuré d'une manière très-favorable. Ce dernier n'en a pas moins été nommé, en 1865, conseiller royal intime et aulique de justice supérieure et conseiller de première classe. — Son frère aîné, Léopold DE GERLACH, lieutenant général, né en 1790, mort en 1861, fut également dévoué au parti réactionnaire. Il entra dans l'armée, assista, en 1806, à la bataille d'Auerstædt, fit les guerres de 1813 à 1815, devint successivement aide de camp du prince de Prusse, colonel et chef d'état-major, en 1838, général-major en 1844, lieutenant général en 1849, et général d'infanterie en 1859. — Un frère des précédents, Otton DE GERLACH, né en 1801, mort à Berlin en 1849, étudia la jurisprudence, puis la théologie à l'université de Berlin. Devenu professeur agrégé en 1828, il fut ensuite appelé aux fonctions de prédicateur à l'église d'Elisabeth (1834), à celles de conseiller du consistoire (1847), de prédicateur de la cour, et fut nommé professeur ordinaire en 1849. Outre une édition des *Œuvres de Luther*, avec une introduction (Berlin, 1840-1848, 24 vol.), il a publié : *Commentaire sur la Bible*; la *Situation religieuse de l'Église anglicane* (1845); la *Charité religieuse d'après Chalmers* (1847).

GERLACHE (Etienne-Constantin, baron DE), magistrat et homme politique belge, président de la cour de cassation, né dans le Luxembourg le 26 décembre 1785. Il étudia le droit et la jurisprudence à Paris, sous le règne de Napoléon Ier, et fut, de 1811 à 1814, avocat à la cour de cassation. Au retour des Bourbons, il alla habiter Liége, où il occupa un siége à la cour d'appel, et se fit bientôt connaître comme écrivain distingué. Nommé député à la seconde chambre des états généraux en 1824, il se plaça, dès le début, dans les rangs de l'opposition, dont il fut bientôt l'un des chefs. Lors de la révolution de 1830, il fut nommé président du congrès, et, en cette qualité, marcha en tête de la députation chargée d'offrir la couronne de Belgique au duc Léopold de Saxe-Cobourg (1831). Deux ans après, lorsqu'il fut question de remanier la constitution belge, il nommé premier président de la cour de cassation, mais il continua néanmoins à s'occuper de politique et resta l'un des champions les plus dévoués du parti catholique. En 1839, il fut envoyé à Londres en mission, relativement à l'exécution du traité des vingt-quatre articles. A son retour, il publia : *Quelques mots sur la question du territoire, par un ancien député* (Bruxelles, 1839, in-8°), brochure dans laquelle il prétendait qu'en résistant au traité du 15 novembre 1831, la Belgique aurait contre elle le droit et la force. Il fut, durant le ministère libéral de 1847, un des principaux chefs de l'opposition cléricale, se refusa en son nom à toutes les concessions proposées par Léopold Ier, et en 1852, lança contre MM. Rogier et Frère-Orban une brochure des plus véhémentes, intitulée : *Essai sur le mouvement des partis en Belgique depuis* 1830 *jusqu'à ce jour*. M. de Gerlache, auquel Léopold Ier a accordé, en 1845, le titre héréditaire de baron, est membre de l'académie royale de Bruxelles, président de la commission royale d'histoire et de la commission d'examen pour les attachés de légation, enfin membre du conseil héraldique. Il a publié un grand nombre d'ouvrages : *Salluste, traduction nouvelle* (Paris, 1812); *Souvenirs historiques du pays et de la principauté de Liége* (Liége, 1825); les *Guerres d'Avans et de Warowz* (Liége, 1825); *Révolution de Liége sous Louis de Bourbon* (Bruxelles, 1831); *Histoire du royaume des Pays-Bas depuis* 1814 *jusqu'en* 1830 (Bruxelles, 1839); *Histoire de Liége depuis César jusqu'à Maximilien de Bavière* (Bruxelles, 1843); *Etudes sur Salluste et sur les principaux historiens de l'antiquité, considérés comme politiques et comme écrivains* (Bruxelles, 1847); *Essai sur Grétry* (Bruxelles, 1848); *Essais sur les grandes époques de notre histoire nationale* (1838-48); *Observations critiques sur l'*Histoire de Jules César *par Napoléon III* (1865, in-8°).

GERLE s. f. (jèr-le). Cuvier à lessive. ‖ Se dit à Lyon.

— Métrol. Mesure de capacité du canton de Neuchâtel, valant en litres 99,0232.

— Ichthyol. Nom que les Niçois donnent à la mendole.

GERLE (dom Christophe-Antoine), chartreux, constituant, né en Auvergne en 1740, mort vers 1805. Il entra jeune dans l'ordre des chartreux, devint prieur du couvent de Pont-Sainte-Marie, se montra, dès le début, partisan de la Révolution en luttant avec courage contre l'évêque Bonnal, qui voulait faire rentrer les moines par ordres dans l'assemblée électorale de Riom, et fut élu par le clergé de cette ville député aux états généraux. L'un des premiers de son ordre, il se joignit au tiers état. L'enthousiasme patriotique dont il fit preuve dans la séance du Jeu de paume a été immortalisé par le tableau de David, où on le voit au premier plan, dans son costume de chartreux, qu'il ne quitta que lors de la suppression des ordres monastiques. C'est alors qu'il demanda que les religieux qui se plairaient dans leurs monastères eussent la faculté d'y rester, en se conformant aux lois générales (12 décembre 1789). Il appuya aussi la motion tendant à déclarer le catholicisme religion de l'Etat (12 avril 1790), mais se rétracta le lendemain.

D'ailleurs, sauf sur les questions religieuses, il votait constamment avec la gauche, pour l'attester la déclaration suivante, que lui donna Robespierre en 1793, pour lui faire obtenir de sa section un certificat de civisme : « Je certifie que Gerle, mon collègue à l'Assemblée constituante, a marché dans les vrais principes de la Révolution, et m'a toujours paru, quoique prêtre, bon patriote. »

C'est le fameux certificat trouvé sur dom Gerle lors de son arrestation et dont on voulut se faire une arme contre Robespierre.

En 1791, dom Gerle avait refusé, par scrupule religieux, l'évêché constitutionnel de Meaux, qui lui était offert par les électeurs.

Après la session, il disparut de la scène politique, mais continua de résider à Paris, dans la maison du médecin de la famille d'Orléans, Quesvremont-Lamotte, sorte d'illuminé dont il partageait le mysticisme, mais dont la large bizarre de philosophisme et de superstition ; il s'était déjà trouvé en rapport avec une des prophétesse Suzanne Labrousse, et il avait même voulu, le 13 juin 1790, entretenir l'Assemblée constituante de cette folle. En 1792, il fut nommé électeur de Paris. A cette époque, on prétend qu'il suivit depuis longtemps le prince de Mahu). Issu du même père et de la même mère : *Frères* GERMAINS. *Sœurs* GERMAINES. Il n'est guère usité en jurisprudence.

— Par ext. Né du frère ou de la sœur du père ou de la mère ; ne s'emploie qu'avec les mots *cousin* ou *cousine* : *Cousin* GERMAIN. *Cousine* GERMAINE. *Le pauvre qui ne peut acheter de dispenses du pape pour épouser sa cousine* GERMAINE *doit s'en abstenir*. (Dufey.)

— Fig. Voisin, analogue, à peu près semblable :

Ils siffient les lézards, germains des crocodiles.
LA FONTAINE.

— Hist. Se dit d'un ancien peuple du Nord : *Le peuple* GERMAIN. *La race* GERMAINE.

— Substantiv. : *Les origines des* GERMAINS.

— s. f. Bot. Genre de labiées.

— Antonymes. Consanguin, utérin.

GERMAIN (SAINT-) s. m. (sain-jèr-main). Arboric. Nom de plusieurs variétés de poires.

GERMAIN (SAINT-), village et comm. de France (Charente), canton S., arrond. et à 4 kilom. de Confolens ; 321 hab. Mine présentant un mélange d'argent, de plomb, de soufre et d'antimoine. Magnifique dolmen et belles ruines d'un château du XVe siècle dans les environs du village.

GERMAIN (SAINT-), village et comm. de France (Maine-et-Loire), canton de Montfaucon, arrond. et à 22 kilom. de Cholet ; 1,603 hab. Vignobles produisant un vin blanc estimé. Source ferrugineuse. Sur la métairie de la Davière se voit un beau *rouler* « qui se rattache, dit M. A. Joanne (*Dictionnaire des communes*) à un système ancestral antique. Le *Mesage* à M. du château, le fameux duel judiciaire dans lequel La Châtaigneraie fut vaincu par le sire de Jarnac. Par ordre d'Henri IV, l'architecte Marchand construisit le château neuf sur le bord de la colline au-dessus de la Seine, vers laquelle les jardins descendaient en terrasses. « Dans les murs du château neuf, dit M. Ad. Joanne, on remarque encastrés dans la façade plusieurs médaillons. L'auteur des *Antiquités gauloises et françaises*, le président Claude Fauchet, était allé solliciter sa protection de Henri IV. Les traits d'un de ces médaillons rappelaient ceux du président. « Vous voyez, lui dit le roi, que j'ai fait mettre la votre effigie pour perpétuelle mémoire : soyez sûr que je ne vous oublierai point. » Près de Paris, Fauchet composa ces vers :

J'ai trouvé dedans Saint-Germain
De mes longs travaux le salaire :
Le roi, de pierre m'a fait faire,
Tant il est courtois et humain.
Si pour avoir mon pain bien de faim
Me garantir que mon image,
Ah ! que j'aurais fait bon voyage !
Je retournerais des demain.
Viens, Apicie, Salluste, et toi
Qui as tant honoré Padoue,
Venez ici faire la moue
En quelque coin, ainsi que moi.

Après avoir lu ces vers, Henri IV nomma l'auteur historiographe du roi, en lui donnant 600 écus de pension. »

A partir de 1661, Louis XIV fit de fréquents séjours à Saint-Germain. Le château était alors dans tout son éclat. « La cour, écrivait à cette époque l'auteur de l'*Espion turc*, est presque toujours à Saint-Germain-en-Laye, qui est une des maisons du roi, située sur le sommet d'une montagne qui présente à la vue une grande et belle vallée, qui fait une agréable perspective. Ce superbe bâtiment est divisé en deux parties : l'une s'appelle le vieux, l'autre le nouveau palais. Le premier peut se vanter de son antiquité, mais l'autre est si majestueux et si splendide, qu'on voit bien que les architectes modernes ne cèdent en rien aux architectes romains. Toutes les chambres sont belles et grandes ; le plancher est de carreau admirablement bien entendus et bien enjolivés. Ce bâtiment, dans son tout, est traversé par tant d'allées, qu'il ressemble plutôt à une ville qu'à une maison. Mais permettez-moi, illustre Kaïmakan, de te dire que les jardins de tous les rois de l'Orient n'approchent pas de la beauté de ceux de ce palais. J'y ai vu une si charmante variété d'agréables objets, qu'il semble que l'art ait surpassé la nature, et qu'il se soit surpassé lui-même. Les princes chrétiens sont, en un mot, fort ingénieux à inventer des plaisirs, et ils font en sorte que tous les éléments contribuent à leurs divertissements. Tu as souvent vu les feux d'artifice que l'on tire à Constantinople les jours de nos fêtes, et lorsqu'on a quelque sujet de joie publique ; mais tu n'as jamais vu des jets d'eau comme ceux qu'on voit tous les jours dans ce palais. Là, par la simple force de ce liquide élément, on fait jouer des instruments de musique, qui composent une harmonie préférable aux meilleurs concerts qu'il y ait au monde, et qui relève de beaucoup le plaisir qu'on prend en même temps à voir jouer ces différentes machines, car, si tu t'arrêtes quelques moments auprès de chacune d'elles, tu admireras l'artifice qu'on a employé à les faire agir. Tu y verras des statues qui font toute autre chose que de marcher, et qui, par des ressorts cachés, font paraître sur leurs visages tous les mouvements que font ordinairement les hommes en diverses occasions. Tu y verras des satyres qui jouent de la flûte, et des nymphes qui font entendre un agréable ramage de toutes sortes d'oiseaux. Tu y verras Orphée qui joue de la viole, pendant que les arbres se meuvent et que les bêtes dansent autour de lui. Cet ouvrage est si riche et si précieux, qu'un des inspecteurs des jets d'eau m'a dit qu'une corde de la viole d'Orphée s'étant rompue, il en avait coûté 300 écus à Louis XIII pour la faire raccommoder. » Les dépenses faites par Louis XIV au château de Saint-Germain sont évaluées à 6,485,582 francs. Vers 1680, cette résidence royale fut abandonnée tout à fait pour Versailles, et la ville devint un lieu de retraite pour les anciens serviteurs de la cour et pour des rentiers.

Henriette d'Angleterre eut le château de Saint-Germain pour maison de campagne. Anne d'Autriche et son fils s'y retirèrent plusieurs fois pendant les troubles de la Fronde. Plus tard, Jacques II d'Angleterre, chassé de ses Etats par la révolution de 1688, reçut l'hospitalité dans le château vieux et y résida pendant treize ans et demi, jusqu'à sa mort, qui eut lieu en 1701.

Saint-Germain, délaissé par Louis XV et Louis XVI, perdit un moment, pendant la Terreur, son nom de Saint-Germain-en-Laye, pour prendre celui de Montagne-du-bon-air. La ville fut divisée en quatre sections : celle de l'Unité, celle de la Fraternité, celle de l'Egalité, celle de la Liberté. Le gouvernement consulaire eut le projet, non exécuté, de former, dans les bâtiments du château, un hôpital civil pour le traitement des indigents attaqués d'ulcères, gale, scorbut, et généralement de toute espèce de maladies contagieuses. Le 1er juillet 1815, un corps de l'armée de Blücher força le pont de Saint-Germain, et la ville tomba au pouvoir des Prussiens, qui frappèrent les habitants d'énormes réquisitions. Sous la Restauration, le château de Saint-Germain fut converti en pénitencier pour les militaires ; il est devenu un musée sous le règne de Napoléon III, qui l'a fait restaurer et rétablir tel qu'il était sous François Ier.

Le Musée de Saint-Germain, dont M. Rossignol a été nommé directeur, fondateur et conservateur, est destiné à recueillir des objets gallo-romains, les types des objets d'art et d'industrie que chaque époque a produits depuis les temps préhistoriques les plus reculés jusqu'aux Carlovingiens, des coupes géologiques, des cartes murales, des reproductions réduites des grands monuments de chaque époque, des dessins originaux, une bibliothèque composée de livres relatifs à l'archéologie, etc. On a déjà ouvert plusieurs salles, dont les principales curiosités sont : les collections de M. Boucher de Perthes, représentant la période la plus reculée, l'âge de la pierre ; des hypogées et des dolmens ; des monuments celtiques ; des objets provenant des tumuli de l'âge du fer, etc.

Le Parterre, replanté en partie en 1674, sur les dessins de Le Nôtre, a été modifié en 1846, et considérablement agrandi par la transformation en jardin anglais de 3 hectares de forêt. C'est une des plus belles promenades qui se puissent voir.

La Terrasse, une merveille en son genre, fut construite par Le Nôtre en 1676 ; elle a près de 2,400 mètres de long sur 25 de large, et elle est soutenue par un mur élevé. De là le regard embrasse une immense plaine baignée par la Seine, la forêt du Vésinet, le Mont-Valérien, Montmartre, la flèche de Saint-Denis, l'Arc de triomphe, le dôme des Invalides, etc.

L'église paroissiale de Saint-Germain fut reconstruite aux frais de Louis XIV, et consacrée par l'archevêque de Paris le 10 avril 1683. Louis XV ordonna qu'on en bâtît une plus grande, dont la première pierre ne fut posée qu'en 1766. Les travaux, longtemps abandonnés, furent repris en 1825, et terminés seulement vers 1860. Le portique, soutenu par six colonnes doriques, porte un fronton dont le tympan a été sculpté par M. Ramey fils. On remarque à l'intérieur les colonnes ioniques qui régnent autour de la nef et du chœur ; un mausolée élevé à la mémoire de Jacques II, et des peintures à fresque par M. Amaury-Duval.

Signalons aussi les beaux quartiers de cavalerie qui bordent la route de Paris.

« La forêt de Saint-Germain s'étend, dit M. Ad. Joanne (*les Environs de Paris*), sur un espa..e entouré, comme une sorte de presqu'île, à l'E., au N. et à l'O., par un des méandres de la Seine, qui ne la laisse ouverte que dans la portion comprise entre Saint-Germain et Poissy. Sa superficie est de près de 4,400 hectares. Ses routes et ses allées sont régulièrement percées. On a évalué leur longueur à 380 lieues. A l'exception de quelques mares disséminées, le sol est sec et en grande partie sablonneux. Il présente un plateau uniforme, qui contribue à la monotonie de l'aspect. La réunion de la forêt au domaine de la couronne a défendu contre les défrichements. François Ier contribua à son embellissement. Louis XIV l'agrandit, la fit percer de nouvelles routes de chasse, puis il retira aux communes riverraines, en les dédommageant, le droit d'y faire paître leurs bestiaux. La place de capitaine des chasses de Saint-Germain fut toujours occupée par des personnages de la première qualité : des Montmorency, des Saint-Simon, des Richelieu ; par le maréchal de Noailles, avec survivance pour le duc d'Ayen, son fils. On comprend ainsi comment il se fait qu'on trouve ces noms sur divers points de la forêt. »

Les essences dominantes sont : les chênes, les charmes, les ormes et les châtaigniers. On n'y trouve pas de hautes et vieilles futaies, comme dans la forêt de Fontainebleau, mais on y remarque cependant quelques beaux chênes d'apparence séculaire.

Les principales routes qui sillonnent la forêt sont : la route de Saint-Germain à Poissy, qui va droit au bâtiment des Loges ; la route de Pontoise, sur le bord de laquelle se voient le pavillon et la croix de Noailles ; la route de la Muette, traverse la forêt dans toute sa longueur.

Les points les plus remarquables sont : le château du Val, rebâti sous le règne de Louis XIV ; le pavillon de la Muette, bâti par Louis XV et Louis XVI ; la faisanderie ; les restes du fort Saint-Sébastien, élevé en terre pour l'éducation du Dauphin, et la maison des Loges, succursale de la maison de Saint-Denis. La fête des Loges est une des plus curieuses des environs de Paris.

Germain (PAIX DE Saint-), signée entre les catholiques et les protestants le 8 août 1570. Malgré leurs défaites de Jarnac et de Montcontour, les protestants acquéraient de jour en jour une force plus redoutable ; à l'exemple des premiers martyrs chrétiens, ils semblaient se retremper dans la persécution. Catherine de Médicis put se convaincre dès lors que la Réforme était devenue trop puissante pour que ses partisans pussent être réduits par les armes. Il fallait donc se résigner à traiter avec eux d'égal à égal, ou recourir au moyen que la fourche ne d'Alba avait récemment conseillé à Catherine, dans l'entrevue de Bayonne. Comme elle alléguait la nécessité de ménager les chefs protestants, il lui répondit que « dix mille grenouilles ne valent pas la tête d'un saumon. » L'avis était significatif, et peut-être contenait-il le germe de la Saint-Barthélemy. Quoi qu'il en soit, Catherine dut négocier ; le parti catholique, aussi bien que les réformés, était épuisé d'hommes et d'argent. Néanmoins, au premier bruit des pourparlers, Rome et l'Espagne prirent l'alarme : ces deux puissances ne voyaient qu'un procédé à mettre en œuvre, l'extermination de ces damnés hérétiques qui troublaient la douce quiétude de l'Eglise. « Comme il ne peut y avoir de commune entre Satan et les fils de la lumière, écrivait le pape Pie V à la reine mère, on se doit tenir pour assuré qu'il ne doit y avoir aucune composition entre les catholiques et les hérétiques, sinon pleine de fraude et de feintise. » Catherine, qui voyait son intérêt à conclure la paix, n'écouta pas ces récriminations furibondes, qui devaient, d'ailleurs, recevoir deux ans après une sanglante satisfaction dans la nuit de la Saint-Barthélemy.

Un traité de paix entre les deux partis fut donc signé à Saint-Germain-en-Laye, traité par lequel Coligny obtint pour ses coreligionnaires plus d'avantages qu'on ne leur en avait jamais concédé dans les traités précédents. Celui-ci reconnaissait implicitement la liberté de conscience par tout le royaume. Désormais, personne ne serait « recherché ni astreint à faire chose contre sa conscience pour le regard de la religion. » Le libre exercice de la religion *dite réformée* était accordé à toute personne ayant le droit de haute justice ou plein fief de haubert, savoir : dans le principal domicile, que le maître fût présent ou non ; dans les autres maisons, quand il était présent seulement ; disposition qui s'étendait à la famille du seigneur, à ses sujets et *autres qui y voudraient aller*. Ce droit était restreint, pour les simples feudataires, à leurs personnes, à leurs familles, et à une dizaine de leurs amis au plus. « L'exercice du culte réformé était maintenu dans les villes où il se trouvait établi le 1er août 1570, et concédé dans les faubourgs de deux villes de chacun des grands gouvernements de France et dans quatre des places de la reine de Navarre, en ses pays d'Albret, d'Armagnac, de Foix et de Bigorre. Le culte réformé était interdit « à dix lieues alentour de Paris, à deux lieues alentour de la cour. » Ne devait être faite aucune distinction pour cause de religion dans les universités, écoles, hôpitaux, maladreries et aumôneries publiques. Le roi déclarait la reine de Navarre, les princes de Navarre et de Condé, et tous ceux qui les avaient suivis et secourus, ses bons et loyaux sujets, et les enfants du duc de Deux-Ponts, les Nassau, Wolfrad de Mansfeld, etc., ses bons voisins, parents et amis. « Ceux de la religion » étaient déclarés capables de toutes charges royales, seigneuriales et municipales, et devaient être remis en possession de leurs offices ; les jugements et arrêts rendus contre eux devaient être rayés de tous registres judiciaires ; on leur accordait, dans leurs procès civils ou criminels portés devant les parlements, la faculté de récuser, sans allégation de motifs et en dehors des récusations de droit, quatre présidents ou conseillers par chaque chambre des parlements de Paris et de Bordeaux, et trois par chaque chambre des parlements de Rouen, de Rennes, de Dijon, d'Aix et de Grenoble ; le parlement de Toulouse était déclaré totalement incompétent pour les procès où figuraient des réformés. Enfin, pour rassurer, définitivement « les prétendus réformés » contre les inimitiés qu'ils avaient encourues, le roi donnait en garde, pour deux ans, aux princes de Navarre et de Condé et à vingt gentilshommes de « la religion » désignés par l'autorité royale, les villes de la Rochelle, Cognac, Montauban et la Charité, où se pourraient retirer « ceux de la religion » qui n'oseraient retourner sûrement en leurs maisons. Tous les membres des parlements, tous les officiers royaux et municipaux et les principaux habitants des villes des deux religions étaient astreints à jurer « l'entretènement de l'édit. » (H. Martin.)

Certes, c'étaient là pour les protestants des conditions avantageuses ; mais Catherine avait un besoin si impérieux de paix, qu'elle leur eût fait des concessions plus larges encore s'ils ne s'étaient pas montrés satisfaits. Qu'importait d'ailleurs à cette reine cruelle et cauteleuse ces satisfactions passagères données à la liberté de conscience ? Ne faisait-elle pas déjà résonner dans sa pensée le lugubre tocsin de Saint-Germain-l'Auxerrois ?

GERMAIN-LEMBRON (SAINT-), bourg de France (Puy-de-Dôme), chef-lieu de canton, arrond. et à 11 kilom. S. d'Issoire. Pop. aggl., 2,112 hab. ; — pop. tot., 2,217 hab. Sources minérales ; huile et tuiles ; fabriques de chandelles, d'huile, de noir animal. Aux environs, château de Chalus.

GERMAIN - LHERM (SAINT-), bourg de France (Puy-de-Dôme), ch.-l. de canton, arrond. et à 20 kilom. S.-O. d'Ambert, sur le Doulon ; pop. aggl., 857 hab. — pop. tot., 2,105 hab. Fabrication considérable de dentelles ; filature de laine. Eglise romane fortifiée.

GERMAIN-DE-LIVET (SAINT-), village et comm. de France (Calvados), canton, arrond. et à 7 kilom. de Lisieux ; 762 hab. Le château, bâti au XVe et au XVIe siècle, est devenu un pensionnat irrégulier, entouré de larges fossés pleins d'eau vive, protégé par une double enceinte, et flanqué de tours et de tourelles.

GERMAIN - EN - MONTAGNE (SAINT-), village et comm. de France (Jura), cant. de Champagnole, arrond. et à 24 kilom. de Poligny ; 374 hab. Ce village occupe l'emplacement de l'ancienne ville gallo-romaine de *Placentia*, détruite au IIIe siècle par les barbares. De nombreuses antiquités romaines ont été découvertes dans les environs.

GERMAIN-DU-PLAIN (SAINT-), bourg de France (Saône-et-Loire), ch.-l. de cant., arrond. et à 15 kilom. S.-E. de Chalon-sur-Saône ; pop. aggl., 278 hab. — pop. tot., 1,610 hab. Moulins à farine ; poteries, tuileries. Eglise remarquable.

GERMAIN - DE - TALLEVENDE (SAINT-), bourg et comm. de France (Calvados), cant., arrond. et à 5 kilom. de Vire ; pop. aggl., 888 hab. — pop. tot., 3,095 hab. Brasserie ; fabrique de draps. Aux environs, dolmen du Pont-Savarin.

GERMAIN - DE - TEIL (SAINT-), bourg de France (Lozère), ch.-l. de cant., arrond. et à 16 kilom. S.-O. de Marvejols ; pop. aggl., 420 hab. — pop. tot., 1,259 hab. Tombeaux juifs creusés dans le roc.

GERMAIN (saint), évêque d'Auxerre, né dans cette ville, mort à Ravenne en 430. La vie de ce saint appartient tout entière à la légende. Les bollandistes ont signalé les traditions fabuleuses qui se rattachent à son